

COMMUNE DE ROCLES**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1ER AVRIL 2022**

Date de la convocation : **28 mars 2022**

La convocation a été affichée aux lieux habituels le : **28 mars 2022**

Conseillers en exercice : **11**

Membres présents ou représentés : **10**

L'an deux mil vingt-deux le vendredi premier du mois d'**avril**, à **vingt** heures **trente** minutes, les conseillers municipaux de la commune de Rocles proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du **15 mars 2020**, se sont réunis dans la **salle d'animation** (ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 – V de l'article 10) sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, **M. Pierre MALLET**, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres du conseil : BRUSA Sylvain, FLOURET Jonathan, LAPOUGE Marie-Noëlle, MALLET Pierre, MARTIN Chantal, PUJOL Marc, RANC Aline, RIEU Hervé, SOLVIGNON Monique, THEROND Bruno, URBANCIC Caroline.

Absent(s) excusé(s) : **Hervé RIEU**

Absent(s) non excusé(s) : **néant**

Absent(s) représenté(s) : **Chantal MARTIN et Monique SOLVIGNON**

Pouvoir(s) :
- **Mme Chantal MARTIN à Mme Aline RANC**
- **Mme Monique SOLVIGNON à M. Pierre MALLET**

ORDRE DU JOUR :

- Affectation du résultat 2021 (budget commune et eau/assainissement)
- Vote des taux des Taxes Directes Locales 2022
- Vote du budget primitif 2022 - Commune
- Vote du budget primitif 2022 – Eau et assainissement
- Location parcelle communale C56 à la Bastide
- Etude d'assainissement
- Forfait spécifique SACEM – demande du Foyer Rural
- Propositions d'inscription au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
- Contrat Territorial du Haut Allier 2022-2025

Questions diverses :

- Course moto (96^{ème} édition des championnats du monde)
- Elections présidentielles (10 et 24 avril 2022)

Pièces jointes :

- Projet d'affectation du résultat 2021 (budget commune et eau/assainissement)
- Etat 1259 COM (vote des taux des TDL 2022)
- Projet de BP 2022 – Commune et eau/assainissement
- Plan cadastral 1/2500 parcelle C56 à la Bastide (demande location transmise par mail le 15/03/2022)
- Courrier du DPT48 du 07/02/2022 + plan des itinéraires de promenade

M. le maire déclare la séance ouverte à **20H50**

Affectation du résultat 2021 – budget principal de la commune

Le conseil municipal constatant un excédent de fonctionnement de 114.776,51€, affecte 44.444,94€ au compte 1068(RI) pour couvrir le besoin en investissement (déficit d'exécution de 43.103,94€ augmenté du solde négatif de 1.341€ des restes à réaliser).

Affectation du résultat 2021 – budget annexe de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal constate un excédent d'exploitation de 19.853,09€ et un excédent d'investissement de 193.367,96€ (avec un solde négatif des restes à réaliser de 53.835€) et reporte ces excédents au budget 2022 (pas d'affectation).

Vote des taux 2022 des taxes directes locales

Le conseil municipal maintient les taux appliqués en 2021 ; 28,76% pour le foncier bâti et 86,24% pour le foncier non bâti.

Vote du budget primitif 2022 Commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2022 comme suit :

Budget principal commune 2022 - Section de fonctionnement – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	147.369,00 €
chapitre 012	Charges de personnel	119.150,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	15.774,00 €
chapitre 65(*)	Autres charges de gestion courante	22.405,00 €
chapitre 66	Charges financières	0,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	200,00 €
chapitre 68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	13.000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement		317.898,00 €

(*) Pas de subvention en 2022 au service de l'eau et de l'assainissement (compte 657364)

Budget principal commune 2022 - Section de fonctionnement - RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	14.860,00 €
chapitre 73	Impôts et taxes	101.240,00 €
chapitre 74	Dotations et participations	96.493,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	30.000,00 €
chapitre 76	Produits financiers	4,00 €
chapitre 77	Produits exceptionnels	219,43 €
chapitre 002	Résultat reporté	70.331,57 €
chapitre 013	Atténuation de charges	4.750,00 €
Total des recettes de fonctionnement		317.898,00 €

Budget principal commune 2022 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 13	Subventions d'investissement	55,00 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	0,00 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		16.677,00 €
opérations d'équipement		66.288,00 €
chapitre 23	Equipement non individualisé en opération	9.391,06 €
chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Compte 204	Subventions d'équipement versées	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	43.103,94 €
Total des dépenses d'investissement		135.515,00 €

Budget principal commune 2022 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 10	Dotations, fonds divers, réserves (sauf 1068)	41.236,06 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	21.498,00 €
chapitre 13 en restes à réaliser		15.336,00 €
chapitre 28	Amortissements	0,00 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	13.000,00 €
chapitre 024	Produits de cessions d'immobilisations	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	0,00 €
compte 1068	Affectation en réserve	44.444,94 €
Total des recettes d'investissement		135.515,00 €

Soit un équilibre total du budget principal de la commune à **453.413,00 €**.

Les budgets des sections sont examinés et adoptés.

Vote du budget primitif 2022 Eau et Assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote et arrête le budget primitif du service de l'Eau et de l'Assainissement de l'exercice 2022 comme suit :

Budget Eau et Assainissement 2022 - Exploitation – DEPENSES		
chapitre 011	Charges à caractère général	39.286,00 €
chapitre 014	Atténuation de produits	4.034,00 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	250,00 €
chapitre 66	Charges financières	15.780,00 €
chapitre 67	Charges exceptionnelles	100,00 €
chapitre 042	Dotations aux amortissements	41.546,00 €
compte 002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	0,00 €
Total des dépenses d'exploitation		100.996,00 €

Budget Eau et Assainissement 2022 - Exploitation – RECETTES		
chapitre 70	Produits des services	47.771,00 €
chapitre 74	Subventions d'exploitation	6.728,00 €
chapitre 75	Autres produits de gestion courante	419,56 €
chapitre 042	Quote-part de subventions	26.224,35 €
chapitre 002	Résultat de fonctionnement reporté	19.853,09 €
Total des recettes d'exploitation		100.996,00 €

Budget Eau et Assainissement 2022 - Section d'investissement – DEPENSES		
chapitre 040	Subventions inscrites au résultat	26.224,35 €
chapitre 16	Remboursement d'emprunts	30.880,00 €
opérations d'équipement en restes à réaliser		53.835,00 €
opérations d'équipement		147.270,65 €
déficit de la section d'investissement		0,00 €
Total des dépenses d'investissement		258.210,00 €

Budget Eau et Assainissement 2022 - Section d'investissement – RECETTES		
chapitre 040	Autres amortissements des immobilisations	41.546,00 €
chapitre 13	Subventions d'investissement	23.296,04 €
chapitre 13 en restes à réaliser		0,00 €
chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
compte 001	Solde d'exécution reporté	193.367,96 €
compte 1068	Affectation en réserve	0,00 €
Total des recettes d'investissement		258.210,00 €

Soit un équilibre total du budget de l'eau et de l'assainissement à **359.206,00 €**.

Location parcelle communale C56 à la Bastide

Le conseil autorise M. le maire à signer un contrat de 1 an (renouvelable sur 3 ans) pour la location d'une partie de la parcelle C56 à La Bastide à destination de jardin potager. Pour se conformer aux locations des jardins familiaux, la partie louée couvrira une surface cultivable d'environ 200 m2 au prix de 15€/an.

Etude d'assainissement

Compte tenu du fait que le financement de cette étude est conditionné à la réalisation des travaux ;
Considérant que la première phase de l'étude (réalisée en 2019) fait apparaître un projet dont le coût est exorbitant et insupportable pour les abonnés ;

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Allier (EPCI qui doit prendre la compétence « Eau et Assainissement » d'ici 2026, ne pourrait percevoir l'aide financière prévue pour cette étude, si c'est la commune qui la réalise ;

Considérant que cette étude pourrait être considérée obsolète en raison du temps écoulé entre sa réalisation et la programmation des travaux ;

Considérant que les directives générales en matière de gestion des eaux usées peuvent évoluer et apporter de nouvelles exigences qui ne seraient pas prises en compte dans l'étude en cours ;

Le conseil municipal décide d'abandonner purement et simplement l'étude d'assainissement.

Forfait spécifique SACEM – demande du foyer rural

Afin de mettre en conformité les associations de la commune avec les droits de diffusion d'œuvres musicales, le conseil municipal autorise M. le maire à souscrire un forfait réservé aux petites collectivités, auprès de la SACEM. Le foyer rural à l'origine de cette requête se propose de rembourser à la commune les frais engendrés par cette adhésion.

Proposition d'inscription au plan départemental des espaces, sites et itinéraires

Le conseil municipal autorise M. le maire à signer la proposition d'inscription de sentiers au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Plan qui a pour but de promouvoir les itinéraires de randonnée par leur balisage, leur gestion et entretien.

Contrat Territorial du Haut Allier 2022-2025

En raison de l'absence de transmission par le Département, en amont de la séance, du projet de contrat territorial 2022-2025, le conseil municipal reporte à une séance ultérieure le délibéré du 10^{ème} point de l'ordre du jour.

Questions diverses :

Course moto (96ème édition des championnats du monde)

M. le maire porte à la connaissance du conseil le passage sur la commune des 96^{ème} championnats de monde de moto. Le passage a été autorisé sous condition de remise en état des chemins empruntés. Une attention particulière sera apportée au CR n°42 au niveau du hameau de Vieux-Fraisse (détérioré lors de la précédente course moto).

Elections présidentielles (10 et 24 avril 2022)

Les membres du conseil sont invités à faire part de leurs disponibilités en vue de la tenue du bureau de vote pour les scrutins du 10 et 24 avril prochain. Le bureau de vote sera ouvert de 8H à 19H.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le maire déclare la session close à **23H20**.

Compte rendu affiché le **08 avril 2022** aux lieux accoutumés.

Le Maire, Pierre MALLET

